



Commission Consultative
Formation Emploi Enseignement

Avis N° 59

Adopté le 28 septembre 2004

Évaluation des projets du programme d'initiative communautaire Equal du Fonds social européen dans le cadre de l'appel à projets 2004 - 2006.

Avis relatif à l'évaluation des projets du programme d'initiative communautaire Equal du Fonds social européen dans le cadre de l'appel à projets 2004 – 2006.

1. Préalable.

Comme dans le cadre des évaluations Equal 2000 – 2004 et Objectif 3 2004 – 2006, la CCFEE a, à nouveau, été sollicitée pour évaluer les projets bruxellois déposés dans le cadre de l'appel à projets 2004 - 2006 du programme Equal.

Sur base de son expertise et de son articulation entre les matières de l'Enseignement, de l'Emploi et de l'Enseignement, la Commission consultative semble un outil d'évaluation adapté pour assurer et mener à bien cette mission.

Cette mission n'aurait pas été possible sans le travail de qualité préalable effectué au sein du Pacte Territorial pour l'Emploi.

Le Pacte a été chargé de faire émerger les partenariats (PDD – partenariats de développement). Il a également réalisé une première lecture des projets en s'attachant à 4 axes précis : budget, partenariat, innovation et plus value pour Bruxelles.

2. Procédure générale.

Les projets reçus de l'Agence FSE ont été envoyés préalablement aux experts désignés et aux membres de la CCFEE qui ont tous été invités à participer à une réunion d'évaluation organisée le mardi 14 septembre.

Lors de la réunion, chaque projet a été brièvement présenté et ensuite examiné. Un PV de la réunion a été expédié aux participants et un « Rapport d'évaluation »¹ en a été extrait. Un tableau de synthèse² a également été produit. Le « Rapport d'évaluation » fait état de la décision prise cas par cas – avis positif, avis négatif ou projet repris sous conditions – ainsi que d'une synthèse de l'évaluation et des commentaires.

Sur 19 projets transmis, 7 projets ont reçu un avis positif, 5 un avis négatif, 5 un avis « repris sous conditions » et pour 2 projets, le groupe s'est estimé non compétent pour remettre une évaluation.

Ce Rapport a été soumis à l'approbation de la CCFEE lors de sa séance du 28 septembre.

¹ En annexe

² En annexe

3. Propositions de la CCFEE.

Après examen, la Commission approuve le « Rapport d'évaluation » déposé par le groupe de travail tel qu'il a été soumis.

Les membres du groupe de travail de la Commission ont statué sur l'éligibilité des projets par rapport aux critères du programme Equal et ils ont remis une évaluation qualitative (sur le fond) tenant compte des spécificités bruxelloises.

La Commission souligne qu'un des axes du programme Equal, pourtant repris dans les priorités bruxelloises, n'a pas été rencontré, et qu'il faudra, par la suite, y accorder de l'importance.

Enfin, la Commission attire l'attention du politique sur le fait que les responsables politiques devraient définir des critères permettant d'évaluer des projets déposés hors délais.

**

*

COMMISSION CONSULTATIVE
EN MATIÈRE
DE FORMATION, D'EMPLOI ET D'ENSEIGNEMENT

Rapport d'évaluation des projets Equal 2004 - 2006 :

1. Présentation

La CCFEE a été sollicitée pour évaluer des projets bruxellois dans le cadre du nouvel appel à projets 2004 – 2006, aux côtés d'experts désignés (membres de l'Agence FSE et du PTE).

A l'issue de la procédure d'évaluation, les membres du groupe de travail ont remis un avis motivé pour chacun des 19 projets transmis à la CCFEE par l'Agence FSE. Sur cette base, le présent rapport d'évaluation est soumis à la réunion de la CCFEE du 28 septembre qui remettra un avis. Cet avis sera ensuite envoyé aux Cabinets DUPUIS, CEREXHE et ARENA ainsi qu'à l'Agence FSE pour le 30 septembre.

2. Procédure d'évaluation

Les projets à examiner, ainsi qu'une synthèse des projets et une note récapitulative sur le programme Equal, ont été envoyés aux membres (ou aux personnes mandatées par ceux-ci) et aux experts dans le courant du mois d'août.

Le groupe de travail a évalué 19 projets sur le fond (aspect qualitatif) et sur l'adéquation avec les critères du programme Equal.

En réunion, l'analyse des projets au cas par cas, a été effectuée en utilisant la structure suivante :

1. Bref rappel du projet : titre, thème, finalité(s), coordonnateur, commentaires du Pacte Territorial pour l'Emploi.
2. Evaluation et commentaires :
 - L'éligibilité du projet par rapport au programme Equal : commentaire général de l'Agence FSE sur l'éligibilité du public et des actions proposées dans le projet.
 - Les partenariats ou les conventions existants : Le coordonnateur ou le partenaire bruxellois est-il conventionné (ou en partenariat) avec Bruxelles Formation, avec la COCOF ou avec l'ORBEm pour le type d'actions développées dans le projet ?
 - La construction du partenariat : le partenariat reprend-t-il les partenaires concernés sur Bruxelles ?
 - L'innovation du projet : les actions développées dans le projet sont-elles innovantes pour Bruxelles (le programme Equal expérimente de nouveaux modes d'intervention en matière d'emploi et de formation).
 - La plus value du projet : le projet répond-t-il à un besoin non rencontré ou peu rencontré sur le territoire bruxellois ?
 - Le budget : le budget demandé est-il réaliste ?

Rapport d'évaluation des projets Equal

- La capacité du coordonnateur à soutenir un projet Equal : le coordonnateur est-il suffisamment « armé » pour suivre un projet Equal au niveau administratif et financier ?
3. Décision : sur base de la discussion, trois types de décisions possibles
- Avis positif
 - Avis négatif
 - Projet repris sous conditions (conditions à remplir pour l'acceptation du projet)

Le PV de cette réunion du 14 septembre a été transmis aux participants.

Remarques :

- La CCFEE a été chargée de se prononcer sur les aspects qualitatifs. L'analyse du volet budgétaire se fera dans d'autres lieux : Comité de Pilotage et Cabinets ministériels.
- Le Pacte territorial pour l'emploi a été chargé de faire émerger les partenariats de développement. Il a également réalisé une première lecture (évaluation) des projets (projets non finalisés sous forme de manifestations d'intérêt).
- Les montants octroyés sont les suivants :
 - ✓ pour le volet Région Bruxelles – Capitale, le montant octroyé (part FSE avec indexation et pour les deux années) s'élève à 621 303,38 €
 - ✓ pour le volet COCOF, le montant octroyé (part FSE avec indexation et pour les deux années) s'élève à 2 436 634,44 €

Titre du projet : « Trempl'intérim »

Ce projet vise à améliorer la transition à l'emploi des stagiaires formés dans les EFT, les OISP et les AFT de l'ensemble du secteur des ISP en Wallonie et à Bruxelles.

Avis du groupe de travail : positif
 négatif
 repris sous conditions

Motifs :

- Manque d'ancrage des partenariats bruxellois et des actions menées sur Bruxelles ;
- Projet peu innovant.

Titre du projet : « Cré-actif Wallonie - Bruxelles »

Le projet vise à la formation et à la validation des acquis dans les métiers du spectacle (dans la suite d'un projet déposé en Equal 1³).

Avis du groupe de travail : Avis positif
 Avis négatif
 Repris sous conditions

Motifs :

- Manque d'ancrage des partenariats bruxellois et des actions menées sur Bruxelles ;
- Projet non inscrit dans un système de validation des compétences ;
- Pas de convention avec Bruxelles Formation.

Titre du projet : « Intégration et valorisation des compétences VITAR 2 »

Le projet vise à accompagner les immigrants sub-sahariens et d'Europe de l'Est dans leurs démarches d'insertion socio-professionnelle et à leur donner accès aux structures d'emploi.

Avis du groupe de travail : Avis positif
 Avis négatif
 Repris sous conditions

Motifs : Le Groupe estime que le projet pourrait être repris sous conditions car le projet présente un intérêt pour Bruxelles. Il vise une population importante sur Bruxelles qui a du mal à s'intégrer dans l'emploi malgré ses caractéristiques de formation.

Les conditions d'acceptation :

1. Le projet doit être davantage intégré sur la région bruxelloise (collaboration avec le PTE comme partenaire associé notamment).
2. L'ORBEm doit apparaître comme partenaire associé ainsi que des partenaires bruxellois d'insertion.
3. Le projet doit se concentrer sur le public africain.
4. Clarification du service de la COCOF avec lequel existe la convention et de la durée du financement.
5. Nécessaire convention avec Bruxelles Formation.

³ Equal 1 : « déposé dans le cadre du premier appel à projets Equal 2001-2003 ».

Titre du projet : « **Accueil adolescences** »

Le projet vise à la création de modules de formation pour personnes souffrant d'une handicap léger ou d'une maladie mentale légère.

Avis du groupe de travail : Avis positif
 Avis négatif
Repris sous conditions

Motifs : Le projet innovant sur Bruxelles mais il doit être retravaillé selon les conditions d'acceptation suivantes :

1. Modification du public cible : 16 – 25 ans au lieu de 12 – 25 ans.
2. Nécessaire ancrage bruxellois du projet : trouver des partenaires bruxellois et proposer des actions sur le territoire bruxellois.
3. Faire le lien avec l'emploi et les partenaires issus de l'ISP.
4. Revoir le lieu unique du centre d'accueil au profit de plusieurs lieux de proximité.

Titre du projet : « **Hippocampe** »

Le projet vise à mettre en place des structures de formation et d'accompagnement (coaching, tutorat, alternance, ...) pour qu'un public fragilisé (re)trouve un emploi de manière durable.

Le groupe ne s'estime **pas compétent** (projet wallon - aucun partenaire effectif n'est bruxellois) pour évaluer un tel projet.

Titre du projet : « **Groupement d'employeurs au service des politiques urbaines d'ISP** »

Le projet vise la mise au travail du public cible via la création d'un groupement d'employeurs.

Avis du groupe de travail : **Avis positif**
 Avis négatif
 Repris sous conditions

Motifs : Projet de qualité, innovant sur la Région de Bruxelles-Capitale, partenariat très intéressant (association de l'UEB et de l'ORBEm notamment).

Titre du projet : « **Thésée** »

Ce projet s'inscrit dans la continuité du projet « *Equal valid* » déposé en Equal 1. Il vise la création d'articulations entre les formations qualifiantes.

Avis du groupe de travail : **Avis positif**
 Avis négatif
 Repris sous conditions

Motifs : Projet de qualité qui se situe dans la suite d'Equal Valid avec un caractère innovant (pas une simple reconduction du projet déposé dans Equal 1).

Titre du projet : « Tutorat en entreprise de personnes fragilisées au niveau de la santé »

Ce projet vise à permettre à des personnes souffrant de problèmes de santé d'être formées par le tutorat en entreprise dans les domaines de la restauration artistique et de meubles.

Avis du groupe de travail : Avis positif
Avis négatif
Repris sous conditions

Motifs :

- Projet ne présentant pas d'innovation ;
- Faible partenariat et partenariat peu précis ;
- Pas de plus value
- Coordonnateur non conventionné avec la COCOF pour le volet « santé ».

Titre du projet : « Professionnalisation des acteurs de l'animation socio-portive de proximité »

Le projet vise la formation d'animateurs socio-sportifs en collaboration avec l'enseignement de promotion sociale (Institut de promotion sociale d'Evere Laeken) dans le milieu urbain (Bruxelles) et dans le milieu rural (Wallonie).

Avis du groupe de travail : Avis positif
Avis négatif
Repris sous conditions

Motifs :

- le projet repose sur une hypothèse : l'obtention de postes ACS
- le projet est limité dans le temps (projets Equal financés sur 2 ans) or il vise l'obtention de postes ACS (contrats à durée indéterminée).
- Le projet va rentrer en concurrence avec l'enseignement et la promotion sociale (en général).
- Le projet est en porte à faux avec la politique de résorption du chômage et de la formation.

Titre du projet : « Jobcoaching BXL »

Projet de Jobcoaching qui vise un accès à l'emploi, un maintien dans l'emploi et la mise en réseau des actions de jobcoaching déjà existantes en vue de développer des outils communs.

Motifs :

- Projet pas innovant ;
- Non association des partenaires bruxellois faisant du jobcoaching ;
- Structure porteuse trop faible.

Avis du groupe de travail : Avis positif
Avis négatif
Repris sous conditions

Titre du projet : « Centre de bien être pour personnes en situation précaire »

Le projet vise l'ouverture d'un centre de bien être pour les personnes en situation précaire en vue d'augmenter leurs chances de réinsertion et leur niveau d'employabilité.

Avis du groupe de travail : **Avis positif**
Avis négatif
Repris sous conditions

Motif : Projet innovant avec une plus-value pour Bruxelles, deux remarques sont formulées par le groupe :

- L'intervention des deux partenaires privés (Yves Rocher et Jean-Louis David) ne peut faire l'objet de subventions.
- Un partenariat avec des établissements de promotion sociale devrait être envisagé.

Titre du projet : « Une réponse aux nouveaux besoins de la société multiculturelle »

Le projet vise la valorisation des compétences linguistiques et culturelles des migrants via le développement des pratiques d'interprétariat social et de traduction (formation d'interprètes sociaux proposée à ces « migrants »).

Avis du groupe de travail : Avis positif
Avis négatif
Repris sous conditions

Motif : Projet fédéral mais répondant à un besoin et concernant une population importante sur la RBC. Le projet peut-être accepté si les conditions suivantes sont remplies :

1. Révision du budget à la baisse.
2. Clarification du partenariat (qui fait quoi) et meilleur ancrage bruxellois des partenaires et des actions.
3. Classification du projet dans le thème A et non C⁴.

Titre du projet : « Des ressources pour l'appui à la création et au développement – DEREADE »

Le projet vise la sensibilisation du public cible à l'esprit d'entreprise et son accompagnement (accompagnement personnalisé : conseil, formation, aide au financement).

Motif : Le projet ne présente aucun ancrage bruxellois, il concerne uniquement la Région wallonne. Le groupe de travail n'est **pas compétent** pour rendre un avis.

Titre du projet : « A.P.I. – Accompagnement – Professionnalisation – Interculturalité »

Le projet vise une réflexion et un accompagnement des porteurs de projets d'origine étrangère (essentiellement les sub-sahariens et les maghrébins).

Avis du groupe de travail : **Avis positif**
Avis négatif
Repris sous conditions

⁴ Thème A : Intégration ou réintégration dans le marché de l'emploi / Thème C : Création d'entreprises.

Motif : Le projet est intéressant (partir de l'idée que le facteur culturel peut-être un obstacle à la création d'emplois). Il est néanmoins proposé au coordonnateur de projet (le Laboratoire d'Ergologie) de se mettre en rapport avec le coordonnateur du projet « VITAR 2 » (projet repris sous conditions) afin d'envisager une collaboration et de donner des perspectives à leur proposition.

Titre du projet : « Phoenix »

Le projet vise la formation, l'apprentissage et le perfectionnement des travailleurs de 45 ans et plus et la sensibilisation des entreprises à la problématique des travailleurs âgés (changement de l'attitude des recruteurs).

Motif : Le fait de s'attacher aux 45 ans et plus est intéressant et innovant. Néanmoins, le partenariat est à élargir. La condition nécessaire à son acceptation reste la participation de Bruxelles Formation au projet.

Avis du groupe de travail : Avis positif
Avis négatif
Repris sous conditions

Titre du projet : « Intégration des femmes immigrées dans des postes à responsabilités dans les secteurs de l'hôtellerie et du nettoyage »

Le projet vise la mise en place de formations pour les femmes dans l'emploi et de plans de sensibilisation pour les travailleurs/euses à l'encontre des discriminations. Le projet tend à analyser le problème avec les travailleurs/euses du secteur.

Avis du groupe de travail : Avis positif
Avis négatif
Repris sous conditions

Le projet est intéressant mais il doit être retravaillé selon les conditions suivantes :

1. Elargir le projet à toutes les femmes des catégories de l'HORECA et du nettoyage (immigrées ou non).
2. Préciser le partenariat : intervention des fonds sectoriels, partenariat à envisager avec l'enseignement et association éventuelle des autres organisations syndicales. Cette dernière condition est un souhait et pas une obligation.
3. Montage financier à revoir⁵
4. Certification des formations ou des pré-formations qui seront proposées, de manière à permettre à ce public précarisé de mieux gérer son avenir professionnel.

3. Remarques et observations de la CCFEE

A Bruxelles, pour l'évaluation des projets européens, deux possibilités sont envisagées : soit on faisait appel à une task force constituée d'experts extérieurs, soit on utilisait la CCFEE, outil existant regroupant les acteurs de la consultation sociale sur l'axe formation – emploi – enseignement.

Il a été décidé de faire appel à la CCFEE pour remettre des avis sur le fond (évaluation qualitative des projets aux regards des critères Equal tout en appréciant les spécificités bruxelloises).

La CCFEE souligne qu'un des axes du programme Equal, l'axe « demandeurs d'asile » pourtant repris dans les priorités bruxelloises, n'a pas été rencontré. La CCFEE s'attachera à faire une proposition pour combler ce vide.

La CCFEE attire l'attention du politique sur le fait que les responsables politiques devraient définir des critères permettant d'examiner les projets déposés hors délais.

⁵ Le projet annonce un montant de 75 000 € pour le financement par la COCOF. Ce montant est incorrect. Le financement en ISP est d'environ 40 000 €, indique la COCOF.

4. Liste des participants

Mesdames B. BURTON (FELSI), D. CLIQUART (COCOF), A-C. DEBROUX (Bruxelles Formation), A. DEGOUY (COCOF), F. HOGNE (Agence FSE), L. MAGINOT (Agence FSE), S. MARY (CCFEE), H. PASSAREIRO (Agence FSE), I. RAUIS (PTE).

Messieurs Y. BASTAERTS (Cabinet CEREXHE), E. BUYSENS (FGTB), Q. DAVID (Cabinet ARENA), P-A . GERBEAUX (FeBISP), J-P MALARME (CEF), R. MILOEN (CSC).
Réunion présidée par Madame A-F. THEUNISSEN (Secrétaire de la CCFEE).